



## DECISION ENGIE

**Date :** 17 Juin 2020

**Référence :** ENGIE 2020-003

**Émetteur :** Direction de la RSE

**Interlocuteur :** CHASSAGNETTE Anne **Mail :** [anne.chassagnette@engie.com](mailto:anne.chassagnette@engie.com) **Tél. :** +33 (0)1 44 22 67 59

# Politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise

## Résumé

Conformément à sa Raison d'Être adoptée dans ses statuts, la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) d'ENGIE établit les priorités et les engagements du Groupe en matière de RSE pour rassembler les compétences de tous, créer de la valeur partagée pour toutes ses parties prenantes et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU.

En agissant pour un impact positif sur les personnes et sur la planète, le Groupe contribue à assurer son leadership, dans la durée, comme acteur de référence de la transition énergétique et des services associés au-delà de l'énergie.

*Cette décision prend effet à compter du 17 Juin 2020 et s'applique aux activités conduites par ENGIE en son nom et ses filiales contrôlées partout dans le monde. Cette politique a été élaborée en prenant en compte les normes de la RSE et les engagements d'organismes tels que les Nations Unies, l'OIT ou l'OCDE, auxquels le Groupe adhère. Elle est applicable dans la limite des lois et règlements s'appliquant aux entreprises régulées.*

Document(s) annulé(s) ou modifié(s) : Politique RSE de 2017 référencée 2017-010

Pièce(s) jointe(s) : néant

Diffusion : externe

### ENGIE

1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche  
92930 Paris La Défense cedex  
Tél. +33 (0)1 44 22 00 00

[engie.com](http://engie.com)

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros - RCS Nanterre 542 107 651



## Table des matières

---

### Préambule

---

<b>1. Les engagements du Groupe</b>	<b>4</b>
1.1. Consommation responsable : « <i>Faire de nos clients des acteurs de la transition énergétique</i> »	4
1.2. Achats durables : « <i>Etendre le champ de nos engagements à nos fournisseurs</i> »	4
1.3. Parties prenantes : « <i>S'engager à créer de la valeur partagée</i> »	5
1.4. Influence sociétale : « <i>Contribuer activement aux débats de société</i> »	5
1.5. Environnement : « <i>Réduire notre empreinte carbone et écologique</i> »	5
1.6. Investissement responsable : « <i>Donner du sens et de la visibilité à long-terme</i> »	6
1.7. Ethique des affaires : « <i>Agir en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques</i> »	6
1.8. Capital humain : « <i>Favoriser la diversité des talents et des compétences</i> »	6
1.9. <i>Global Care / Santé-Sécurité-Sûreté</i> et Sécurité industrielle : « <i>Faire de la sécurité de chacun un incontournable</i> »	7
1.10. Droits humains : « <i>Veiller en permanence au respect des droits fondamentaux</i> »	7
1.11. Accès à l'énergie : « <i>Favoriser l'accès à l'énergie pour tous</i> »	7
<b>2. Déclinaison par politiques et objectifs</b>	<b>8</b>
<b>3. Gouvernance de la RSE</b>	<b>9</b>
<b>4. Références</b>	<b>9</b>

---

## Préambule

---

Les choix de notre entreprise impactent ses résultats économiques, les communautés où elle exerce ses activités, l'environnement et de manière plus générale, la société dans son ensemble. Aussi prendre en compte et associer dans nos politiques, nos décisions et nos actions, l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles le Groupe interagit, comme les clients, les communautés, les salariés, les actionnaires, les fournisseurs, les pouvoirs publics et le monde associatif, doit-il être une préoccupation de tous conformément à la Raison d'Être du Groupe.

Les attentes de la société à l'égard des entreprises s'accroissent, surtout en période de crise. Avec le Devoir de vigilance, le cadre juridique lié à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) s'est renforcé. Notre démarche doit être ambitieuse et s'inscrire dans une volonté d'innovations et de progrès continus. La profonde transformation du Groupe exige une RSE forte, intégrée dans l'ADN de l'entreprise et adaptée aux enjeux d'une société en constante évolution. Cette politique établit les priorités et les engagements du Groupe en matière de RSE pour rassembler les compétences de tous, créer de la valeur partagée et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU. L'engagement et la sincérité de nos engagements sont aujourd'hui des éléments indispensables de la performance de l'entreprise.

Nous invitons tous les collaborateurs du Groupe à incarner ces engagements là où ils exercent leurs activités. En agissant pour un impact positif sur les personnes et sur la planète, le Groupe pourra contribuer à un monde plus harmonieux et assurer son leadership comme acteur durable et de référence de la transition énergétique et des services associés au-delà de l'énergie.

---

## 1. Les engagements du Groupe

**Pour une énergie toujours plus sûre, mieux consommée, accessible au plus grand nombre et respectueuse de la société et de son environnement.**

### 1.1. Consommation responsable : « *Faire de nos clients des acteurs de la transition énergétique* »

Les attentes des consommateurs sont en mutation profonde dans tous les secteurs de l'économie. Les clients s'impliquent de plus en plus pour maîtriser leurs consommations d'énergies, devenant parfois eux-mêmes producteurs d'énergie verte.

ENGIE s'engage à sensibiliser ses clients aux solutions de demain en les aidant à maîtriser leur consommation, à intégrer les nouvelles technologies, à s'orienter pour leurs besoins vers une mobilité verte ou vers les énergies renouvelables.

### 1.2. Achats durables : « *Etendre le champ de nos engagements à nos fournisseurs* »

Hors achats d'énergie, le Groupe s'appuie sur des milliers de fournisseurs allant de grands groupes internationaux à des petites et moyennes entreprises locales. Les fondamentaux de la relation fournisseur d'ENGIE visent à créer une relation équilibrée et durable avec tous ces fournisseurs.

La Politique Achats précise les engagements (traitement équitable, ponctualité des paiements, confidentialité des données, ...) et les exigences d'ENGIE en termes de compétitivité, Santé et Sécurité, Ethique et Social, Environnement, vis-à-vis de ses Fournisseurs. Tous les contrats d'Achats du Groupe contiennent une clause « éthique et RSE ». Pour les Fournisseurs préférentiels sélectionnés dans le cadre d'une stratégie de catégorie, un responsable unique de compte est nommé pour améliorer de façon continue la performance opérationnelle et veiller à la conformité aux exigences de responsabilité du Groupe. Le Groupe encourage la certification de ses Fournisseurs préférentiels par l'initiative *Science Based Targets* de façon à les inciter au respect des Engagements pris dans l'Accord de Paris.

En cas de litige, ENGIE vise à rechercher des solutions à l'amiable pour leur résolution et, à défaut, recourir au Médiateur d'ENGIE chargé de régler les litiges persistants avec toute personne ou organisation concernée par les activités du Groupe. Un Code de Conduite de la Relation avec les Fournisseurs avec 7 principes s'applique à tout employé du Groupe et aux acheteurs en particulier.

### **1.3. Parties prenantes : « S'engager à créer de la valeur partagée »**

Les activités d'ENGIE inscrivent le Groupe dans des territoires et le mettent en relation avec de multiples parties prenantes comme les communautés, les associations, les autorités locales et les organisations non gouvernementales.

Les échanges avec les parties prenantes sont fondamentaux pour partager la création de valeur à long terme des projets du Groupe. Ces parties prenantes contribuent à la pérennité des activités du Groupe qui ont vocation à fournir des services essentiels et à renforcer la vitalité des bassins d'emploi.

Le Groupe s'engage à sensibiliser ses managers aux bénéfices que le dialogue avec les parties prenantes apporte à ses activités ; à former ses collaborateurs à la concertation adaptée au contexte, aux besoins et contraintes du terrain et à élaborer des plans d'actions et de dialogue avec ses parties prenantes, notamment dans le cadre du lancement de nouvelles offres ou de nouveaux projets.

Le Groupe suit et veille à répondre à l'ensemble des questionnements et des éventuelles controverses publiques. Il cherche à assurer un lien régulier avec les communautés impactées par ses activités et les organisations non gouvernementales. Il inscrit son action dans les nouveaux cadres réglementaires comme la loi française Sapin 2, la loi française sur le Devoir de vigilance ou la Directive européenne RSE. C'est dans ce contexte que le Groupe a mis en place une politique de due diligence de ses fournisseurs et sous-traitants afin de vérifier leur fiabilité. Le Groupe a également mis en place une politique spécifique vis-à-vis de ses sous-traitants pour l'intégration des exigences Santé-Sécurité dans l'ensemble des prestations qui lui sont fournies.

Le Groupe s'engage vis-à-vis des actionnaires à faciliter l'exercice de leurs droits et à développer une relation durable pour les fidéliser et les faire adhérer dans la durée à sa stratégie, en leur transmettant une information claire et pertinente.

Le Groupe a ainsi été le premier groupe du CAC 40 en France à publier un Rapport Intégré diffusé chaque année en amont de son Assemblée Générale et qui s'efforce de tenir compte à chaque édition des retours d'expérience des années précédentes. Ce rapport permet d'intégrer les différentes composantes de la performance du Groupe créant de la valeur pour ENGIE et la Société. Il contribue à améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information fournie par le Groupe.

### **1.4. Influence sociétale : « Contribuer activement aux débats de société »**

ENGIE est un groupe largement présent à l'international et qui exerce des activités variées. Fort de ses positions et de sa culture, ENGIE souhaite défendre ses positions dans les débats économiques et sociétaux.

ENGIE s'est engagé dans une politique de mixité ambitieuse. Il promeut une économie bas carbone en défendant par exemple, un prix plancher du carbone.

ENGIE entend continuer à défendre ses positions et contribuer aux décisions publiques et à l'élaboration des réglementations dans un dialogue constructif avec les autorités publiques et en partenariat avec ses pairs. Le Groupe déploie son lobbying essentiellement en France et en Belgique notamment dans le cadre d'associations professionnelles dont il est membre. ENGIE travaille à rendre les positions de ces associations conformes à ses propres positions qui peuvent néanmoins différer même s'il en est membre.

### **1.5. Environnement : « Réduire notre empreinte carbone et écologique »**

ENGIE évolue dans un monde où les enjeux environnementaux se multiplient. Les risques liés au changement climatique, à la surexploitation des ressources naturelles dont l'eau, à l'érosion de la biodiversité et à la pollution de l'air sont des préoccupations centrales pour la Société et pour la résilience de ses activités.

Au travers de sa politique environnementale, ENGIE s'engage à identifier ses impacts sur l'environnement au périmètre des activités contrôlées par le Groupe, à mettre en place des plans d'actions pour les éviter, les réduire et si besoin les compenser tout en gérant au mieux les ressources à sa disposition. Il s'appuie sur un reporting environnemental audité par les Commissaires aux Comptes.

Le Groupe s'est engagé à sortir de la production d'électricité à partir de charbon et vise à faire évoluer son portefeuille d'actifs de production d'énergie sur une trajectoire 2°C compatible avec l'Accord de Paris. Telle est la raison de la certification par l'initiative *Science Based Targets*. Enfin, le Groupe accompagne ses entités opérationnelles pour se conformer aux normes environnementales locales et aux standards environnementaux internationaux reconnus. En cas de normes environnementales locales jugées insuffisantes par le Groupe, celui-ci s'efforce de rendre acceptables les impacts des actifs qu'il contrôle.

### **1.6. Investissement responsable : « Donner du sens et de la visibilité à long-terme »**

Dans le cadre de la transition énergétique, le Groupe poursuit un dialogue avec tous les investisseurs pour leur faire comprendre la vision et les choix stratégiques de l'entreprise. Dans ses choix d'investissement, le Groupe applique des critères RSE visant à limiter les impacts négatifs de ses activités sur le climat, l'environnement et les personnes. Ces critères sont la traduction de sa politique RSE et prend en compte des courbes de prix du carbone par région.

Promoteur de la Finance verte, le Groupe s'engage à financer ses investissements durables par des obligations vertes et rendre compte ainsi du caractère responsable de ces projets et de leur impact positif sur l'environnement. Il promeut le développement de nouveaux outils de financement durable en lien avec les évolutions et les attentes des marchés financiers.

### **1.7. Ethique des affaires : « Agir en toutes circonstances dans le respect de nos principes éthiques »**

En matière d'éthique des affaires, le Groupe mène ses activités selon 4 principes fondamentaux : agir en conformité avec les lois et les réglementations, se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté, respecter les autres. Un message fort de «tolérance zéro» pour lutter contre la fraude et la corruption est inscrit dans les référentiels éthique et conformité du Groupe. Ces principes concernent l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe qui bénéficient de formations notamment en matière de lutte contre la fraude et la corruption.

Un système de signalement éthique confidentiel (*ethics@engie.com*) permis par le recours à un prestataire externe qualifié (ADIT) est ouvert à chaque employé du Groupe et à toute partie prenante externe.

Le suivi interne de l'ensemble des incidents éthiques, dont un bilan est régulièrement présentée au Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration, est permis par un second outil géré par le management du Groupe (Inform'ethics).

ENGIE s'engage à respecter avec honnêteté et intégrité les lois et réglementations fiscales qui le concernent dans les pays où il opère et s'inscrit dans une dynamique de communication accrue en matière fiscale. ENGIE adhère aux principes de la fiscalité responsable défendues par l'initiative *BTeam* des Nations Unies.

### **1.8. Capital humain : « Favoriser la diversité des talents et des compétences »**

Le développement individuel des collaborateurs et le respect de leur diversité sont des leviers clé de la performance du Groupe et de sa politique de Ressources Humaines.

ENGIE revendique des engagements forts : le respect des principes d'équité et de non-discrimination lors des recrutements; le soutien à une politique de mixité dans les promotions; la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour accompagner les collaborateurs vers les futurs besoins du Groupe et accroître leur employabilité; l'accompagnement du parcours professionnel des salariés grâce à la formation ou la mobilité interne et l'accueil d'apprentis pour faciliter leur insertion professionnelle.

Par ailleurs, le Groupe privilégie un dialogue social constant, à la recherche du bien-être au travail, de l'engagement et la motivation de ses salariés, de l'égalité professionnelle femmes-hommes et de la prévention des risques psycho-sociaux et du développement économique et social.

### **1.9. Global Care / Santé-Sécurité-Sûreté et Sécurité industrielle : « Faire de la sécurité de chacun un incontournable »**

La santé-sécurité-protection de tous et la sécurité industrielle de ses installations sont les priorités permanentes du Groupe, partout où il est présent, sans distinction de pays ou d'activité.

Trois engagements majeurs animent le *Global Care* : préserver l'intégrité des personnes et des biens, favoriser la qualité de vie au travail et améliorer la santé, la sécurité et la protection par le professionnalisme de tous. Ces engagements visent à bâtir une culture de la protection « *No life at risk* » partagée par les salariés du Groupe et tous ceux qui travaillent pour son compte.

Dans ce cadre, ENGIE s'engage à éradiquer les accidents mortels et les accidents les plus graves, et à assurer un niveau élevé de prévention et de protection pour tous. Le Groupe s'assure notamment du respect par ses collaborateurs et prestataires de ses "9 règles qui sauvent", règles concrètes établies sur la base de ses retours d'expérience.

Le Groupe dispose d'une politique de protection de ses données et de sécurité de ses systèmes d'information. Il applique le Règlement Général de Protection des Données pour assurer la protection des données personnelles de ses salariés, de ses fournisseurs et de ses clients.

### **1.10. Droits humains : « Veiller en permanence au respect des droits fondamentaux »**

Outre son dialogue et sa concertation pour s'assurer que ses activités ne portent pas atteinte aux droits des communautés locales, ENGIE s'engage à exercer ses activités en respectant les droits fondamentaux de ses employés et en conformité avec les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

ENGIE rejette toute forme de travail forcé et obligatoire, de travail des enfants et de discrimination ainsi que toute forme d'esclavage moderne, de harcèlement et de violence sur le lieu de travail. Il encourage la liberté syndicale et le droit à la négociation collective. En cas de normes locales du travail jugées insuffisantes par le Groupe, celui-ci s'engage à assurer des conditions de travail conformes avec la dignité de toute personne humaine.

### **1.11. Accès à l'énergie : « Favoriser l'accès à l'énergie pour tous »**

Aujourd'hui, plus de 2 milliards de personnes ne bénéficient pas d'un accès suffisant à l'électricité ou ne disposent pas de solutions de cuisson propre. Pour y pallier, ENGIE s'engage à lutter contre les disparités en matière d'accès à l'énergie.

Le Groupe a ainsi créé en 2011, un fonds d'investissement à impact (ENGIE Rassembleurs d'Energies) dont une des missions est la promotion de l'accès à l'énergie durable pour tous, par le biais d'investissements minoritaires dans des entreprises locales à fort impact.

Par ailleurs le Groupe promeut, avec son programme *Energy Volunteer Program*, l'engagement de ses salariés auprès d'associations de collaborateurs œuvrant bénévolement pour des actions humanitaires.

ENGIE est aussi engagé dans la lutte contre la précarité énergétique : mise en place de tarifs adaptés, prévention des impayés, contribution à l'amélioration de l'habitat, sensibilisation aux économies d'énergie, contact permanent avec les collectivités et les associations locales en vue d'aides personnalisées aux clients les plus fragiles.

Enfin, la Fondation ENGIE, en charge des actions de mécénat, inscrit sa philosophie et son action dans la continuité de l'engagement environnemental, social et sociétal du Groupe.

## 2. Déclinaison par politiques et objectifs







La performance RSE du Groupe se fonde sur la présente politique complétée de politiques concernant les principales dimensions de la RSE (notamment une politique environnementale, une politique sociétale, un plan de vigilance et diverses politiques de due diligence). Un accord syndical mondial a également été signé avec les Organisations syndicales internationales pour convenir d'un socle social international pour l'ensemble des entreprises du Groupe.

La mise en œuvre de ces politiques s'appuie sur des indicateurs de suivi de leur performance et sur 19 objectifs RSE à horizon 2030 décidés par le Conseil d'Administration en 2020. Ces objectifs couvrent les principaux impacts du Groupe vis-à-vis de la Planète et des Personnes et s'appuient sur une analyse des principaux enjeux pour le management du Groupe et pour ses parties prenantes (matrice de matérialité). Le suivi annuel de ces objectifs, au travers notamment de revues de performance RSE avec chaque Business Unit, permet de mesurer les progrès réalisés par l'entreprise.

Par ailleurs, dans une perspective d'amélioration constante, une analyse des risques est conduite annuellement et tout employé ou partie prenante externe du Groupe est en mesure d'émettre une alerte permettant de porter à la connaissance du Management les points nécessitant une analyse particulière.

Un bilan annuel RSE est présenté au Comité Exécutif du Groupe et au Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'Administration afin de rendre compte de l'état d'avancement de l'application de la politique RSE et de l'atteinte des objectifs RSE 2030 du Groupe.

Parmi les 19 objectifs RSE, 7 objectifs sont de rang 1. Trois objectifs RSE sont repris systématiquement dans la présentation des résultats. Ils démontrent l'engagement RSE du Groupe et sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

Thème	Objectif RSE 2030 de rang 1
<b>Décarbonation du Groupe</b>  	43 Mt de CO <sub>2</sub> eq. émis par la production d'énergie en conformité avec la trajectoire certifiée par <i>Science Based Targets</i> 52 Mt de CO <sub>2</sub> eq. émis par l'usage des produits vendus en conformité avec la trajectoire certifiée par <i>Science Based Targets</i>
<b>Décarbonation de nos clients</b>  	100% de nos offres clients comprenant une offre alternative contribuant à leur décarbonation 100% de nos fournisseurs privilégiés (hors achat d'énergie) certifiés par l'initiative <i>Science Based Targets</i>
<b>Mixité</b> 	50% de femmes dans les cadres du Groupe Indice d'équité hommes-femmes de 100/100 au niveau du Groupe
<b>Santé/Sécurité</b> 	Taux de fréquence des accidents avec arrêt (intégrant salariés du Groupe et sous-traitants sur sites fermés) inférieur à 2,9



---

### 3. Gouvernance de la RSE

---

Le pilotage de la RSE est assuré au plus haut niveau de l'entreprise par le Conseil d'Administration au travers du Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable qui valide le périmètre des politiques engagées, les perspectives et les plans d'actions et qui a été chargé en 2019 de la lutte contre le changement climatique.

Le Comité Exécutif du Groupe valide préalablement les orientations proposées dans ce domaine.

La Direction de la RSE assure le suivi de la performance RSE du Groupe. Elle anime un réseau de responsables RSE au sein des Business Unit, revoit régulièrement les enjeux matériels du Groupe, veille à la préparation de plans d'actions annuels, suit leur mise en œuvre au travers de revues de performance RSE annuelles, pilote les réponses aux agences de notations extra-financières et le suivi des objectifs RSE 2030 avec le concours des autres Directions concernées. Des *focus group* et des réseaux spécifiques sont également mobilisés pour des sujets RSE plus spécifiques.

La Direction de la RSE anime avec la Direction Financière un Comité *Green Financing* transverse chargé de valider les projets susceptibles d'être financés par des obligations vertes émises par le Groupe ou les indicateurs de performance durable liés aux autres outils de financement verts utilisés par le Groupe.

Chaque Business Unit s'assure du respect des engagements RSE du Groupe au niveau local. A ce titre, les responsables RSE des Business Unit sont en charge de l'analyse annuelle des risques et opportunités RSE, de la mise en place d'un plan d'actions RSE pour contribuer aux objectifs RSE Groupe et pouvant comporter des objectifs RSE locaux, ainsi que de veiller à la bonne application des critères RSE pour les projets d'investissement.

Chaque salarié peut devenir un ambassadeur RSE du Groupe, participer aux débats RSE et contribuer aux initiatives RSE du Groupe. La Direction de la RSE anime des ateliers de travail collaboratif avec des parties prenantes externes sur des thématiques RSE à forts enjeux.

---

### 4. Références

---

#### Références externes

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Objectifs de Développement Durable de l'ONU
- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Standards de reporting du Global Reporting Initiative (GRI)
- Référentiel international sur le reporting intégré (IIRC)
- ISO 14 000 – Management environnemental
- ISO 26 000 – Responsabilité sociétale
- ISO 37 001 – Systèmes de management anti-corruption
- Système européen de Management Environnemental et d'Audit (SMEA)

#### Références ENGIE

accessibles à l'adresse : <https://www.engie.com/groupe/responsabilite-societale>